



# Le mot du maire

Crabtree, le 15 janvier 2020

Chers concitoyens et concitoyennes,

Vous trouverez ci-joint votre compte de taxes municipales ainsi qu'un exemplaire détaillé du budget 2020.

Pour l'année 2020, nous vous présentons un budget comportant une hausse des dépenses de 1,3 %, donc, moins élevée que l'inflation. Dans un contexte où nous devons redoubler d'efforts afin de contrer les hausses constantes de certains services municipaux (électricité, gestion des matières résiduelles, Sûreté du Québec), ce budget représente un travail d'équipe et de coopération entre les différents services de la Municipalité.

Le conseil reverra son mode de tarification afin d'instaurer un principe d'équité pour la gestion des matières résiduelles, de même que sur la répartition des coûts des travaux de voirie. Compte tenu du secteur et de la valeur de la propriété, nous verrons en 2020 une grande fluctuation autant à la baisse pour certains que des hausses pour d'autres.

Quelques projets sont déjà en cours et d'autres suivront pendant l'année :

- Travaux de réaménagement du chemin Beauséjour au niveau du ruisseau du Trait-Carré dès que nous aurons une confirmation de la subvention du MTQ ;
- Travaux de toiture à l'hôtel de ville ;
- Modification du système téléphonique dans tous les bâtiments municipaux ;
- Remplacement des unités de chauffage au propane pour de l'électricité au centre communautaire et culturel et au garage municipal ;
- Modification du drain pluvial du centre communautaire et culturel ;
- Changements des portes de l'entrée principale à l'aréna ;
- Mise en place de certaines mesures relevant de la politique MADA (Municipalité amie des aînés) ;
- Finalisation des travaux d'éclairage de la nouvelle Place Ados et de son parc pour les planches à roulettes et l'installation d'un abreuvoir ;
- Construction d'un nouveau parc à chiens et remise en état du terrain de baseball ;
- Agrandissement de l'entrepôt de la 4<sup>e</sup> Avenue pour remédier à la pénurie de distributeurs d'asphalte froid dans la région ;
- Ajout d'une ressource supplémentaire au service des loisirs ;
- Installation de caméras de surveillance pour améliorer la sécurité dans nos parcs et édifices municipaux.

Nous envisageons également d'autres travaux qui pourraient être réalisés advenant des réponses positives au programme de subvention pour :

- Aménagements au parc Armand-Desrochers ;
- Réfection du chemin de la Rivière-Rouge entre le rang Petite-Noraie et le chemin Saint-Jacques ;
- Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 4<sup>e</sup> Avenue entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 2<sup>e</sup> Rue, de même que sur la 5<sup>e</sup> Rue entre la 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Avenue.

Par ailleurs, l'impossibilité pour la Municipalité d'accroître son ensemble résidentiel (le schéma d'aménagement n'étant toujours pas approuvé par le gouvernement) nous oblige à être créatifs dans les revenus, tout en adoptant une gestion serrée des dépenses. La récente entente (pacte fiscal) avec le gouvernement, bien que positive, ne représente qu'une partie de la solution aux problèmes financiers des municipalités.

Je vous rappelle que vous pouvez payer vos taxes sur quatre versements. Vos paiements peuvent se faire au bureau municipal par cartes de débit ou de crédit, mais également par la poste ou avec votre institution financière. Pour d'autres questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal au numéro suivant : 450-754-3434.

Je voudrais également remercier tous les employés de la Municipalité pour leur travail et leur implication à faire de Crabtree un endroit où il fait bon vivre.

Vous avez entre les mains, je crois, un budget réaliste et responsable, qui respecte la capacité de payer de chacun et qui assure la continuité et la qualité des services rendus par votre municipalité. C'est l'engagement de votre conseil municipal.

Mario Lasalle



**Municipalité de Crabtree**  
Prévisions budgétaires 2020

<b>Revenus</b>	
Taxes générales	3 692 548 \$
Taxes de secteur - Service dette	305 437 \$
Taxes de secteur - Fonctionnement	242 355 \$
Tarification services municipaux	695 320 \$
Compensations tenant lieu de taxes	30 000 \$
Services rendus	594 300 \$
Imposition de droits	126 000 \$
Amendes et pénalités	30 000 \$
Intérêts	20 100 \$
Autres revenus	126 150 \$
Transferts	88 915 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 951 125 \$</b>
<b>Charges</b>	
Administration générale	836 008 \$
Sécurité publique	677 088 \$
Transport	1 071 766 \$
Hygiène du milieu	847 684 \$
Santé et bien-être	8 994 \$
Aménagement et urbanisme	100 094 \$
Loisirs et culture	1 289 996 \$
Frais de financement	335 901 \$
<b>Total des charges</b>	<b>5 167 531 \$</b>
<b>Financement</b>	
Remboursement dette à long terme	842 369 \$
Activités d'investissement à même les revenus courants	31 390 \$
<b>Total du financement</b>	<b>873 759 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ET DU FINANCEMENT</b>	<b>6 041 290 \$</b>
<b>Affectations</b>	
Utilisation du surplus accumulé	(148 980) \$
Réserves financières & fonds réservé	50 715 \$
Montant à pourvoir dans le futur	8 100 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>(90 165) \$</b>
<b>EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- \$</b>

**Taux de taxation 2020**

<b>Taxe foncière</b>		
Résiduelle	0,7500 \$	/ 100\$ d'évaluation
Agricole	0,7500 \$	/ 100\$ d'évaluation
Immeubles non résiduels	1,9100 \$	/ 100\$ d'évaluation
Immeubles industriels (strate 1)	1,9500 \$	/ 100\$ d'évaluation
Immeubles industriels (strate 2)	2,5994 \$	/ 100\$ d'évaluation
<b>Taxes spéciales</b>		
Voirie	0,0400 \$	/ 100\$ d'évaluation
Cours d'eau et fossés	0,0100 \$	/ 100\$ d'évaluation
Assainissements des eaux	0,0440 \$	/ 100\$ d'évaluation
Aqueduc et égouts	0,0495 \$	/ 100\$ d'évaluation
<b>Compensation pour l'eau</b>		
1er logement	220 \$	
2e logement	205 \$	
3e logement	175 \$	
4e logement et les suivants	165 \$	
Chalets	110 \$	
Piscine	70 \$	
<b>Tarification de l'eau au compteur</b>		
Station d'épuration	1 525,79 \$	/ 1000 mètres cubes
Chambres	1 521,03 \$	/ 1000 mètres cubes
OMH, Manoir, ind. et inst. ≤ 2 000 m <sup>3</sup>	1 477,06 \$	/ 1000 mètres cubes
OMH, Manoir, ind. et inst. > 2 000 m <sup>3</sup>	1 537,22 \$	/ 1000 mètres cubes
Usagés non résiduels avec cote R	1 521,03 \$	/ 1000 mètres cubes
Base annuelle ≤ 50 m <sup>3</sup>	74,35 \$	/ logement
<b>Compensation pour matières résiduelles</b>		
Par unité d'occupation	140 \$	